



KBC IFIMA S.A. (LUX)

Note en zloty polonais à 3 ans avec taux d'intérêt fixe

KBC IFIMA S.A. émet de nouvelles Notes.

Les principales caractéristiques en sont les suivantes:

- Il s'agit d'une **offre en souscription publique de Notes** exprimées en **zloty polonais (PLN)**.
- Coupures de **PLN 5.000**.
- Durée de **3 ans**.
- Le Prix d'Émission est fixé à **100,75%** par Coupure, à savoir PLN 5.037,50 par Coupure.
- **Chaque année** et par Coupure, vous avez droit à un coupon annuel fixe de 2,15% (brut), à savoir PLN 107,50 (brut) par Coupure.
- Un investissement dans ce produit peut être intéressant comme un **réinvestissement en zloty polonais**.
- A l'**Échéance Finale** vous avez droit au remboursement à 100,00% du montant investi en PLN (sans la Commission de Placement), à savoir PLN 5.000,00 par Coupure. En cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur ou du Garant, ou en cas de bail-in, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre tout ou partie du montant investi et des montants d'intérêts.
- Les Notes sont exprimées en PLN. Pour cette raison, les investisseurs supportent un **risque considérable de taux de change** pour ce qui concerne autant le montant investi que les montants des Intérêts qui doivent être payés pendant la durée des Notes. Vous pouvez trouver plus d'informations à ce propos sous la rubrique «[Risque de taux de change](#)». Vous trouverez plus d'informations sur la Pologne et le PLN sous la rubrique «[Plus d'informations à propos de la Pologne et du PLN](#)».
- Le **Rendement Actuariel Brut** en PLN est de 1,89% brut (y compris la Commission de Placement de 0,75% et avant précompte mobilier), si les Notes sont conservées jusqu'à l'Échéance Finale. Vous trouverez plus d'informations sous la rubrique «[Rendement Actuariel Brut](#)».
- Le **Rendement Actuariel** en PLN **après précompte mobilier** (actuellement de 30%) est de 1,25% si les Notes sont conservées jusqu'à l'Échéance Finale. Vous trouverez plus d'informations sous la rubrique «[Rendement actuariel après précompte mobilier](#)».

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter:

- votre agence bancaire CBC
- le site internet de CBC
- CBC Live

Ce produit (les « Notes ») est un titre de créance. En souscrivant à cet instrument, l'investisseur prête de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à lui verser en retour des montants à titre d'Intérêts. L'Émetteur s'engage à rembourser 100,00% du montant investi en PLN (sans la Commission de Placement) à l'Échéance Finale, à savoir PLN 5.000,00 par Coupure. En cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur ou du Garant, ou en cas de bail-in, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre tout ou partie du montant investi et des montants d'intérêts. Cet instrument s'adresse aux investisseurs avertis disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour apprécier les avantages et les risques d'un investissement dans ce type de produit en fonction de leur propre situation financière (en particulier les investisseurs bien informés de la nature des taux d'intérêt et des taux de change).

Ce produit vous convient-il ?

Score produit :



Outre la volatilité du marché, ce score produit, développé par KBC, tient compte d'autres considérations, telles que le remboursement anticipé du capital, la solvabilité, la répartition, l'exposition aux devises et la liquidité. Vous trouverez plus d'informations sous la rubrique «[Score Produit](#)».

En conditions normales de marché, un risque plus faible (score produit plus faible) supposera un rendement potentiel plus faible. En conditions normales de marché, un risque plus élevé (score produit plus élevé) supposera un rendement potentiel plus élevé.

Profil de risque du client :

Ce produit vise en premier lieu aux investisseurs à partir d'un profil de risque **dynamique**. Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous comprenez les caractéristiques essentielles et plus particulièrement si vous comprenez les risques associés à ce produit. La banque doit déterminer si vous avez les connaissances et une expérience suffisantes en ce qui concerne le produit. Si ce n'est pas le cas, elle doit vous avertir que le produit n'est pas approprié pour vous. Si la banque vous recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle doit vérifier si ce produit est adéquat pour vous en tenant compte de votre connaissance et expérience du produit, votre objectif d'investissement et votre capacité financière. Votre conseiller auprès de CBC peut vous assister à ce sujet.

Surfez sur www.cbc.be/profilderisque pour obtenir la liste complète des profils de risque de clients.

Caractéristiques

CODE ISIN	XS1673619190
ÉMETTEUR	KBC IFIMA S.A., une société de droit luxembourgeois
BUT DE L'OFFRE	L'Émetteur affectera le produit net de l'émission des Notes au financement des activités du Garant ou de ses sociétés liées, dans la mesure de ce que les lois applicables autorisent.
GARANT	Les engagements de KBC IFIMA S.A. bénéficient de la garantie intégrale, inconditionnelle et irrévocable de KBC Bank NV. L'Émetteur est une filiale à 100% du Garant.
RATING DU GARANT	Moody's A1 (perspectives stables) S&P A (perspectives stables) Fitch A (perspectives stables) Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des Notes de l'Émetteur. Pour plus d'informations sur ces ratings, vous pouvez consulter: le site www.kbc.com sous l'onglet 'investor relations' – ratings.
RÔLE DE KBC BANK NV	Dealer et Garant
RÔLE DE CBC BANQUE	Distributeur
STATUT DES NOTES	Notes non subordonnées (senior) qui ne sont pas couvertes par des surétés réelles.
FORME DES NOTES	Note de droit anglais (" Classical Global Note ", pour plus d'informations, vous pouvez consulter le Prospectus). Pas de livraison matérielle en Belgique. Les Notes seront inscrites sur un compte-titres.
TYPE D'INSTRUMENT FINANCIER	Les Notes sont des titres de créance. Ce ne sont pas des instruments financiers à effet de levier en termes de remboursement. Aucun engagement financier (autre que le paiement du Prix d'Émission) ni aucune autre obligation additionnelle ne sont liés à ces Notes.
DEVISE	zloty polonais (PLN)
MONTANT DE L'ÉMISSION	Minimum PLN 1.000.000 – maximum PLN 500.000.000
COUPURES	PLN 5.000
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Du 4 septembre 2017 (du 9h) au 29 septembre 2017 (16h) inclus, sous réserve de clôture anticipée.
DATE D'ÉMISSION	5 octobre 2017
ÉCHEANCE FINALE	5 octobre 2020
DROIT APPLICABLE	Les Notes, la Garantie et les coupons sont régis par le droit anglais. Les rangs des créances au titre de la Garantie ainsi que le statut de la Garantie sont régies par le droit belge.
DOCUMENTATION	Les investisseurs sont invités à lire attentivement les documents suivants, avant de prendre leur décision d'investissement : (i) le prospectus de base du Programme KBC IFIMA S.A. EUR 10.000.000.000 Euro Medium Term Note Programme, soumis au droit anglais, approuvé par le régulateur au Luxembourg (la " CSSF ") le 21 juin 2017 (maximum de douze mois de validité) ; et (ii) les Final Terms (y compris le résumé en français des Notes) datés du 4 septembre 2017. Les documents susmentionnés et le résumé en français du prospectus de base constituent ensemble le " Prospectus ". Ces documents peuvent être consultés sur https://www.kbc.com/fr/kbc-ifima#tab ou auprès de votre agence bancaire CBC.

Rendement

PRIX D'ÉMISSION	100,75% par Coupure, à savoir PLN 5.037,50 par Coupure. Une Commission de Taux de Change sera prélevée si l'investisseur paie les Notes par le débit d'un compte en EUR. Plus d'informations à ce propos sous la rubrique « Commission de Taux de Change ».
REMBOURSEMENT	100,00% du montant investi en PLN (sans la Commission de Placement) à l'échéance finale, à savoir PLN 5.000,00 par Coupure, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Émetteur ou du Garant. Le Remboursement sera effectué par l'Émetteur en PLN. Si l'investisseur ne dispose que d'un compte en EUR auprès de CBC Banque SA, il recevra le Remboursement converti en EUR (au taux de change en vigueur à l'Échéance Finale), et une Commission de Taux de Change sera prélevée. Si le compte est détenu auprès d'une autre banque que CBC Banque SA, il est possible qu'un taux de change différent et/ou d'autres commissions de taux de change soient appliqués. Retrouvez plus d'informations à ce propos sous la rubrique « Commission de Taux de Change ».
INTERETS	2,15% brut par année, à savoir PLN 107,50 (brut) par Coupure, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Émetteur ou du Garant.

	Les paiements des Intérêts seront effectués par l'Émetteur en PLN. Si l'investisseur ne dispose que d'un compte en EUR auprès de KBC Bank NV, il recevra les paiements des Intérêts convertis en EUR (au taux de change en vigueur à la Date de paiement des Intérêts concernée), et une Commission de Taux de Change sera prélevée. Si le compte de l'investisseur est détenu auprès d'une autre banque que KBC Bank NV, il est possible qu'un taux de change différent et/ou d'autres commissions de taux de change soient appliqués. Retrouvez plus d'informations à ce propos sous la rubrique « Commission de Taux de Change ».
BASE DE CALCUL	30/360 (sans adaptation de la Période d'Intérêt).
DATES DE PAIEMENT DES INTÉRÊTS	Payable annuellement le 5 octobre de chaque année, à partir de 5 octobre 2018 jusqu'au et y compris l'Échéance Finale.
CONVENTION DE JOURS BANCAIRES OUVRABLES	Si une Date de Paiement des Intérêts ou l'Échéance Finale ne tombe pas sur un Jour Bancaire Ouvrable, cette date de paiement est reportée au Jour Bancaire Ouvrable suivant. Si le Jour Bancaire Ouvrable suivant tombe le mois suivant, la date de paiement est reportée au dernier Jour Bancaire Ouvrable précédant la date de paiement initiale.
JOUR BANCAIRE OUVRABLE	Un jour où le système de paiement Target2 (<i>Trans-European Automated Real-time Gross Settlement Express Transfer System</i>) est opérationnel et où les banques commerciales et les marchés de change à Varsovie exécutent des paiements et d'autres fonctions journalières.
RENDEMENT ACTUARIEL BRUT	1,89% brut (avant précompte mobilier) si les Notes sont conservées depuis la Date d'Émission jusqu'à l'Échéance Finale, sont payées et remboursées en PLN (sans conversion en EUR), et sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Émetteur ou du Garant. Le rendement est calculé sur la base du Prix d'Émission (100,75% par Coupure), du Remboursement et de l'Intérêt. Il ne fournit aucune indication quant à l'évolution des rendements futurs si les Notes ne sont pas conservées jusqu'à l'Échéance Finale.
RENDEMENT ACTUARIEL APRÈS PRÉCOMPTE MOBILIER	1,25%, si les Notes sont conservées depuis la Date d'Émission jusqu'à l'Échéance Finale, sont payées et remboursées en PLN (sans conversion en EUR), et sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Émetteur ou du Garant. Le rendement est calculé sur la base du Prix d'Émission (100,75% par Coupure), de l'Intérêt et du Remboursement, après retenue du précompte mobilier de 30%. Il ne fournit aucune indication quant à l'évolution des rendements futurs si les Notes ne sont pas conservées jusqu'à l'Échéance Finale.

Risque

RISQUE DE CRÉDIT	Le Remboursement et les paiements des Intérêts dépendent de la solvabilité de KBC IFIMA S.A. (l'Émetteur) et de KBC Bank NV (le Garant). L'investisseur s'expose au risque de perdre la totalité ou une partie de son montant investi et des montants d'intérêts en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur ou du Garant, ou en cas de bail-in. Les Notes ne bénéficient pas de la garantie du règlement belge de protection des dépôts. De plus amples informations sur le règlement de protection des dépôts sont fournies dans la brochure CBC intitulée " <i>Protection des dépôts et des instruments financiers en Belgique</i> ", qui peut être obtenue dans les agences bancaires CBC ou sur www.cbc.be/protectiondesdepots .
RISQUE DE TAUX DE CHANGE	Les Notes étant exprimées en PLN, un investissement dans ces Notes comporte un risque de taux de change PLN/EUR pour les Intérêts et le Remboursement. Le cours du taux de change PLN/EUR peut fortement fluctuer pendant la durée des Notes. Par conséquent, il se peut que les investisseurs perdent une partie des Intérêts et/ou du Remboursement, en cas de conversion en EUR, par suite de la dépréciation du PLN par rapport à l'EUR. Ce risque est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte en PLN et pour lesquels les paiements des Intérêts et/ou le Remboursement seront, le cas échéant, automatiquement convertis en EUR aux dates de paiement concernées. Vous trouverez plus d'informations sur la Pologne et le PLN sous la rubrique « Plus d'informations à propos de la Pologne et du PLN ».
RISQUE DE LIQUIDITÉ	La cotation à la cote officielle de la Bourse luxembourgeoise ne garantit pas qu'un marché actif se développera. Il se peut donc que les investisseurs ne soient pas en mesure de vendre leurs Notes avant l'Échéance Finale. S'il est malgré tout possible de vendre les Notes, la vente aura lieu à un prix fixé par KBC Bank NV, qui peut agir en qualité de contrepartie (à un prix sur lequel sont dus une taxe boursière, les frais de courtage et des impôts éventuels). KBC Bank NV ne s'engage pas à systématiquement racheter les Notes.

RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT (RISQUE DE MARCHÉ)	Le prix des Notes peut fluctuer sous l'effet de différents facteurs, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. L'investisseur qui souhaite vendre ses Notes avant l'Échéance Finale les vendra au prix (exclusif la commission de courtage, taxes sur les opérations de bourse et les taxes éventuels) fixé par KBC Bank NV qui peut agir en qualité de contrepartie. Il peut en résulter une plus-value ou une moins-value par rapport au montant investi en PLN (sans la Commission de Placement), à savoir PLN 5.000 par Coupure. Les investisseurs peuvent consulter le prix des Notes dans leur compte-titres ou dans chaque agence bancaire CBC.
BAIL-IN	Dans le cas d'une faillite ou d'un risque de faillite de KBC Bank Groupe (KBC Bank NV et ses filiales), les Notes peuvent être annulés en tout ou en partie, ou convertis en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (le pouvoir « <i>bail-in</i> » du régulateur). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie de son montant investi et des montants d'intérêts. Veuillez lire attentivement le Prospectus et, plus précisément, le facteur de risque " <i>Noteholders may be required to absorb losses in the event that KBC Bank Group were to become subject to the exercise of "bail-in" powers by the Resolution Authority</i> " (Les Détenteurs des Notes peuvent être requis d'absorber les pertes dans l'hypothèse où le Groupe KBC Bank serait sujet à l'exercice des pouvoirs de « <i>bail-in</i> » par l'Autorité de Résolution Bancaire).
RESTRICTIONS DE VENTE	Le produit ne peut être proposé aux personnes de nationalité américaine et aux résidents des États-Unis.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Les investisseurs désireux d'obtenir de plus amples informations sur les facteurs de risque et les restrictions de vente sont invités à lire attentivement le Prospectus et, en particulier, les chapitres " <i>Risk Factors</i> " et " <i>Subscription and Sale</i> ".

Score produit

SCORE PRODUIT

4 sur une échelle de 1 (faible risque) à 7 (risque élevé).

Facteurs importants justifiant ce score produit :

- Risque de taux de change : l'investisseur est exposé au risque de taux de change s'il effectue l'essentiel de ses opérations financières dans une autre monnaie que le PLN (par exemple en EUR).

En cas de changement de l'évaluation du risque sous l'effet des conditions du marché, le score produit peut être adapté en conséquence (par exemple une hausse du score produit à la suite d'un abaissement de la note de solvabilité du Garant). Les investisseurs seront informés par les canaux de communication habituels de toute modification du profil de risque (le score produit 1 correspond à un profil de risque très défensif, le score produit 2-3 à un profil de risque défensif, le score produit 4-5 à un profil de risque dynamique et le score produit 6-7 à un profil de risque très dynamique).

Vous trouverez plus d'explications et l'essentiel sur les différents déterminants des scores produit sur: www.cbc.be/scoreproduit

Frais

COMMISSION DE PLACEMENT	0,75% par Coupure, à charge de l'investisseur (déjà incluse dans le Prix d'Émission de 100,75% par Coupure).
AUTRES COMMISSIONS	Outre la Commission de Placement, le Prix d'Émission comporte une commission de maximum 1,00% par Coupure, à verser chaque année à KBC Bank NV pour la distribution et la promotion des Notes.
DROIT DE GARDE	Gratuit auprès de CBC Banque SA (consulter « Tarif »).
SERVICES FINANCIERS	Gratuit auprès de CBC Banque SA (consulter « Tarif »).
COMMISSION DE TAUX DE CHANGE	Chez CBC Banque SA, une Commission de Taux de Change est imputée; elle s'élève en général à 1,00% du taux de change en vigueur à la date de paiement concernée. Selon les accords conclus entre les investisseurs et leur agence bancaire CBC, il peut y avoir une divergence par rapport à cette Commission de Taux de Change.

COURTAGE	Un courtage est dû en cas de vente (sur le marché secondaire) des Notes avant l'Échéance Finale (consulter « Tarif »).
TARIF	Tous les tarifs des opérations sur titres applicables chez CBC Banque SA peuvent être consultés sur le Tarif (document en format pdf disponible sur le site internet de CBC Banque SA).

Liquidité

COTATION	Les Notes seront admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et la négociabilité des Notes sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg sera demandée (www.bourse.lu).
MARCHÉ SECONDAIRE	Le marché secondaire sera probablement exigü ou peu liquide. Comme spécifié ci-dessus au point « Risque de Liquidité », il n'existe aucune garantie qu'un marché actif se développera pour le négoce des Notes.

Fiscalité

GÉNÉRALITÉS	Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle et peut varier dans le temps. Les dispositions générales sont fournies dans le Prospectus.
PRECOMPTE MOBILIER	Les revenus générés par les Notes, qui sont perçus en Belgique, sont actuellement (c.-à-d. à la date de la présente fiche produit) soumis à un précompte mobilier de 30% sur le montant brut. Le précompte mobilier est un impôt libératoire pour les personnes physiques belges, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer les revenus générés par les Notes dans la déclaration fiscale annuelle. Certains investisseurs peuvent toutefois bénéficier d'une exonération sous certaines conditions.
ÉCHANGE D'INFORMATIONS	Le 1er janvier 2016 une nouvelle norme régissant les échanges internationaux d'informations est entrée en vigueur. Dénommée « Common Reporting Standard (CRS) », cette norme impose aux établissements financiers d'identifier leurs clients et de vérifier dans quels pays ils sont contribuables (comme résidents fiscaux). En outre les établissements financiers devront instituer entre eux un échange automatique d'informations sur les comptes des contribuables qui ont leur domicile fiscal dans un autre pays. Cet échange d'informations portera sur l'identité des contribuables, leurs numéros de comptes, le solde ou la valeur des comptes, les revenus et rendements bruts. Le premier échange d'informations aura lieu dans le courant de 2017 et portera sur les données de l'exercice 2016.
TAXES SUR LES OPERATIONS DE BOURSE	Taxe sur les opérations de Bourse en cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire, si la transaction a lieu en Belgique : 0,09% avec un maximum de EUR 1.300.

Plus d'informations à propos de la Pologne et du PLN

L'économie polonaise est vigoureuse et profite de la reprise de la zone euro. Ces dernières années, le produit intérieur brut a systématiquement augmenté de 3% en moyenne et cette croissance devrait encore s'accélérer. En outre, le marché du travail se porte très bien, avec un taux de chômage en baisse. Malgré la relative faiblesse de l'inflation, la Banque centrale polonaise n'a pas modifié sa politique monétaire. Elle a bien fait. Portée par la croissance économique et par la disparition de l'impact de la chute des prix du pétrole, l'inflation a repris la direction de son objectif, fixé à 1,5%-3,5%. La Banque centrale reste toutefois sur ses gardes, à cause de la politique monétaire des pays voisins. Si le zloty se renforce trop par rapport aux devises voisines, elle n'hésitera pas à passer à l'action. Quoi qu'il en soit, nous ne nous attendons pas à un relèvement des taux d'intérêt dans le courant de l'année 2017.

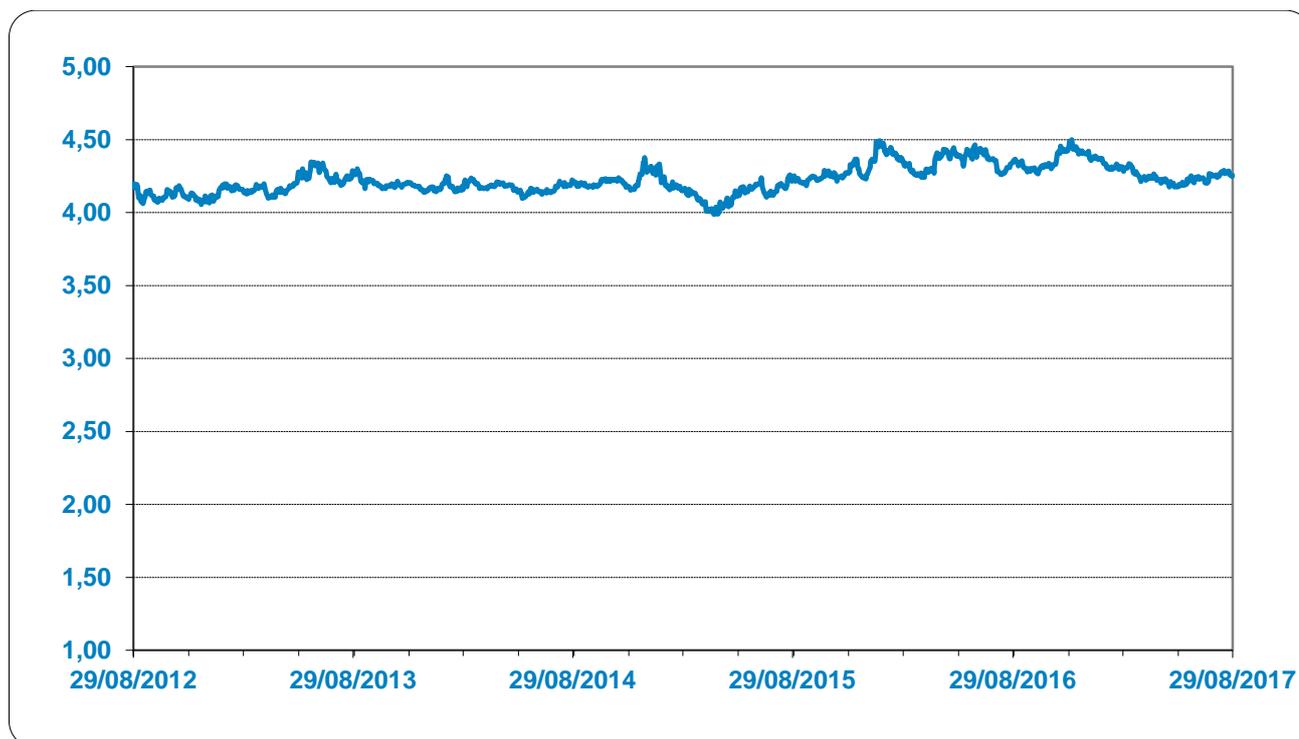
Les risques politiques se font moins aigus eux aussi. La législation ne permet pas de modifier soudainement et radicalement la politique du pays. En outre, une nationalisation complète des fonds de pension a pu être évitée. Les risques s'étant allégés, les agences de notation ont renoncé à l'idée de dégrader la note de la Pologne.

Avec un rendement de 3,3% sur 10 ans, les obligations souveraines offrent une rémunération très attrayante. Portée par le redressement de l'économie, la monnaie devrait de surcroît s'apprécier. Nous sommes dès lors positifs vis-à-vis du zloty.

(Source: *Vision des marchés KBC Asset Management NV, août 2017*)

Évolution historique du taux de change EUR/PLN (du 29 août 2012 au 29 août 2017)

En date du 29 août 2017, EUR 1 valait PLN 4,25400.



Source : Bloomberg

Le graphique reflète une situation dans le passé. Il ne constitue donc pas un indicateur fiable des performances futures.

Exemple

Le 29 août 2017, EUR 1 valait PLN 4,25400. Pour acheter une Coupure de PLN 5.000 à ce cours, vous devez déboursier EUR 1.175,36 (avant la Commission de Placement et la Commission de taux de change).

En cas de dépréciation du PLN de 10% par rapport à l'euro à l'Échéance Finale (à PLN 4,7267 pour EUR 1), vous ne recevrez que EUR 1.057,83 pour votre Coupure de PLN 5.000. La valeur de votre montant investi aura par conséquent diminué de 10%. Inversement, vous recevrez EUR 1.292,90 pour votre Coupure de PLN 5.000 en cas d'appréciation du PLN de 10% par rapport à l'euro (à PLN 3,8673 pour EUR 1). Vous réaliserez dans ce cas une plus-value de 10% sur la monnaie.

En cas de dépréciation du PLN de 20% par rapport à l'euro à l'Échéance Finale (à PLN 5,3175 pour EUR 1), vous ne recevrez que EUR 940,29 pour votre Coupure de PLN 5.000. La valeur de votre montant investi aura par conséquent diminué de 20%. Inversement, vous recevrez EUR 1.410,44 pour votre Coupure de PLN 5.000 en cas d'appréciation du PLN de 20% par rapport à l'euro (à PLN 3,5450 pour EUR 1). Vous réaliserez dans ce cas une plus-value de 20% sur la monnaie.

En cas de dépréciation du PLN de 30% par rapport à l'euro à l'Échéance Finale (à PLN 6,0771 pour EUR 1), vous ne recevrez que EUR 822,76 pour votre Coupure de PLN 5.000. La valeur de votre montant investi aura par conséquent diminué de 30%. Inversement, vous recevrez EUR 1.527,97 pour votre Coupure de PLN 5.000 en cas d'appréciation du PLN de 30% par rapport à l'euro (à PLN 3,2723 pour EUR 1). Vous réaliserez dans ce cas une plus-value de 30% sur la monnaie.

(Ces exemples sont purement informatifs. Ni l'Émetteur, ni le Garant, ni le Dealer ne garantissent ce résultat ou de quelconques rendements futurs. Cet exemple ne tient pas compte de l'incidence de frais et commissions éventuels).

Lexique

Surfez sur www.cbc.be/lexique pour consulter notre lexique de termes financiers et économiques.

CBC Live

Tél. : 0800 920 20 du lundi au vendredi de 8h à 22h, et le samedi de 9h à 17h (avec des changements possibles pendant la période estivale)

E-mail : info@cbc.be

La présente fiche produit contient uniquement des informations à des fins de marketing. Elle n'a aucune valeur de conseil ou de recherche en investissement mais présente uniquement un résumé des caractéristiques du produit. Les informations sont valables à la date de la présente fiche produit mais peuvent varier dans le futur. Des informations détaillées sur le produit, les conditions et les risques sont fournies dans le Prospectus et dans la brochure intitulée "Formes d'investissement : points forts et faibles". Vous pouvez obtenir ces documents à votre agence bancaire CBC ou les consulter sur le site www.cbc.be. En cas de plaintes, veuillez consulter la page internet <https://www.cbc.be/particuliers/fr/contact/plaintes-suggestions/suggestion-ou-plainte.html> et/ou contacter gestiondesplaintes@cbc.be (fax. 02 547 11 77) et/ou ombudsman@ombudsfin.be. La fiche produit est soumise au droit belge et relève de la juridiction exclusive des tribunaux belges.

Éditeur responsable : CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, Belgique, TVA BE 403 211 380, RPM Bruxelles.

